

PROMOTION SOIRÉE AU CINÉMA DE LINDT

CONDITIONS

RÉSERVÉS AUX RÉSIDENTS AUTORISÉS DU CANADA AYANT ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITÉ DANS LEUR PROVINCE OU LEUR TERRITOIRE DE RÉSIDENCE AU MOMENT DE LEUR PARTICIPATION.

NUL LÀ OÙ INTERDIT OU RESTREINT PAR LA LOI.

VALABLE JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS.

La promotion Soirée cinéma de Lindt (la « Promotion ») est commanditée par Lindt & Sprüngli (Canada), inc. (le « Commanditaire »), ayant une place d'affaires au 181, avenue University, Toronto (Ontario) M5J 2T3 et administrée par Prize Logic, LLC (l'« Administrateur »), ayant une place d'affaires au 25200 Telegraph Road, bureau 405, Southfield (Michigan) États-Unis 48033.

- 1. PÉRIODE DE PROMOTION :** La Promotion débute le 22 avril 2019 aux alentours de midi, heure de l'Est (« HE »), et se poursuivra jusqu'au 14 juillet 2019 à 23 h 59 min 59 s, HE, ou jusqu'à épuisement des stocks, selon la première éventualité (la « Période de promotion »). L'ordinateur de l'Administrateur servira d'horloge officielle pour la Promotion.
- 2. ADMISSIBILITÉ :** La présente Promotion s'adresse uniquement aux personnes résidant physiquement et légalement au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire au moment de l'Achat admissible (défini à l'article 3 des présentes conditions). Nul là où interdit ou restreint par la loi. En participant à la Promotion, les participants signalent leur acceptation complète et inconditionnelle des présentes conditions.
- 3. COMMENT PARTICIPER À LA PROMOTION :** Au cours de la Période de promotion, le participant doit effectuer l'achat de : i) deux (2) produits Lindor® de 150 g; ou ii) trois (3) produits Excellence de 50 à 100 g au cours d'une même transaction (voir l'Annexe pour les produits admissibles) (un « Achat admissible »), jusqu'à épuisement des stocks. Après avoir effectué un Achat admissible, le participant peut visiter le site www.soireecinelinadt.ca afin de remplir et de soumettre le formulaire d'inscription. Il devra notamment fournir son prénom et son nom de famille complet (les initiales ne sont pas acceptées), une adresse courriel valide, son numéro de téléphone et son adresse, dont la ville, la province et le code postal. À noter que les cases postales ne seront pas acceptées. Le participant doit ensuite cliquer sur les liens et suivre les directives pour télécharger une photo du reçu original de l'Achat admissible. Le fichier doit être en format .JPEG, .JPG, .PNG ou .GIF et ne doit pas excéder 8 Mo. Les reçus doivent être téléchargés au plus tard le 14 juillet 2019 à 23 h 59 min 59 s (HE). Un (1) seul Achat admissible par reçu. Un participant ne peut pas soumettre le même reçu plus d'une (1) fois. Les reçus doivent être lisibles. Les reproductions mécaniques et les reçus modifiés ou illisibles ne seront pas acceptés. Les reçus soumis au-delà des limites fixées par les présentes ne seront pas acceptés.

Remarque : Un participant admissible pourrait recevoir un lien vers le site Web sur son appareil mobile disposant de la messagerie texte. Il devra alors envoyer un message texte au Code abrégé « 24680 » (le « Code abrégé ») en prenant soin d'inscrire le mot-clé « FILM » (le « mot-clé ») au début du message. Une fois le message texte reçu, le participant recevra

automatiquement un message texte contenant un lien vers le site Web. Le participant peut visiter le site Web en utilisant son navigateur et suivre les étapes d'inscription décrites au présent article 3 afin de participer à la Promotion. Chaque message texte doit être saisi manuellement par le participant. Le participant n'est pas obligé d'envoyer un message texte pour participer à la Promotion et peut accéder directement au site Web. Veuillez noter que l'envoi du mot-clé par messagerie texte au Code abrégé ne suffit pas pour participer à la Promotion.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS UTILISANT UN APPAREIL MOBILE POUR PARTICIPER À LA PROMOTION : Des frais de messagerie texte et de données peuvent s'appliquer. Tous les fournisseurs de téléphonie mobile ne proposent pas le service nécessaire pour obtenir un lien vers un site Web. Les participants doivent consulter les tarifs de leurs fournisseurs de services sans fil. Un participant peut, à tout moment, choisir de ne plus participer à cette Promotion en envoyant un message texte au Code abrégé dans lequel il est inscrit « STOP » afin de signifier son désir de se désinscrire. Si le participant envoie un message texte de désinscription, il recevra un message texte de réponse confirmant qu'il est bien désinscrit et qu'il ne recevra aucun autre message texte. Pour obtenir de l'aide, envoyez le mot « HELP » par messagerie texte au Code abrégé.

Après vérification de l'admissibilité et du reçu d'achat admissible, un participant admissible recevra par courrier électronique une (1) carte-cadeau électronique Cineplex MD d'une valeur de 5 \$ (un « Article promotionnel »), dans la limite des stocks disponibles. La valeur au détail approximative de chaque Article promotionnel est de 5 \$ CA. Un maximum de cinq mille (5 000) Articles promotionnels seront offerts. Les Articles promotionnels sont offerts sous réserve de leur disponibilité, et ce, jusqu'à épuisement des stocks. Des conditions s'appliquent aux cartes-cadeaux électroniques. Les Articles promotionnels seront communiqués par courrier électronique à l'adresse fournie par le participant au moment de son inscription. Il y a une limite de quatre (4) Articles promotionnels par ménage pendant la Période de promotion. Aucun échange ou substitution d'Articles promotionnels ne sera autorisé, excepté par le Commanditaire, qui se réserve le droit de substituer un Article promotionnel de valeur égale ou supérieure à un autre en cas d'indisponibilité d'un tel article ou en cas de force majeure (telle que définie à l'article 6 des présentes conditions). Il incombe à chaque participant d'acquitter toutes les taxes fédérales, provinciales, territoriales et locales qui s'appliquent pour tout Article promotionnel reçu. Tous les autres coûts et dépenses non expressément définis dans les présentes n'engagent que la responsabilité du destinataire. Les Articles promotionnels seront envoyés par courriel de 24 à 48 heures après la vérification.

- 4. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ :** En prenant part à cette Promotion, les participants conviennent que le Commanditaire et l'ensemble de ses sociétés affiliées, filiales, représentants, conseillers, entrepreneurs, conseillers juridiques, agences de publicité, agences de relations publiques, agences promotionnelles, agences de gestion optimale des commandes, agences de marketing, fournisseurs de site Web et chacun de leurs dirigeants, directeurs, actionnaires, employés, représentants, délégués et agents respectifs (les « Parties libérées ») ne sont pas responsables des situations suivantes : i) toute notification concernant la Promotion ou tout Article promotionnel perdu, tardif, incomplet, volé, mal acheminé ou non distribuable (code unique); ii) tout problème de connexion, défaillance, panne, indisponibilité concernant du matériel informatique ou un logiciel, un ordinateur, un téléphone, un satellite, un câble, un réseau, du matériel électronique ou Internet; iii) les transmissions brouillées, corrompues ou confuses, l'accessibilité aux services d'un fournisseur, à Internet, au site Web, au réseau UseNet, la disponibilité ou la congestion du trafic; iv) toute erreur technique, mécanique, typographique, d'impression ou autre; v) la saisie incorrecte ou inexacte des

renseignements lors de l'inscription, ou l'absence de saisie ou la perte de ces renseignements; vi) tout défaut, erreur, omission, interruption, suppression, retard des activités ou de transmission, défaillance de la ligne de communication, erreur technique, vol, destruction ou accès non autorisé; vii) toute blessure ou tout dommage, à la personne ou à un bien, causé aux participants ou à leurs ordinateurs résultant de la participation à la Promotion; et viii) les demandes en retard, falsifiées, perdues, égarées, mal acheminées, altérées, incomplètes, supprimées, endommagées, inintelligibles ou autrement non conformes aux présentes conditions.

En prenant part à la Promotion, chaque participant accepte les conditions suivantes : i) respecter les présentes conditions de la Promotion; ii) renoncer à tout droit de prétendre à une ambiguïté par rapport aux présentes conditions; iii) renoncer à tout droit de déposer une demande de règlement, d'action ou d'instance contre l'une des Parties libérées relativement à la présente Promotion; et iv) convenir d'exonérer à jamais et irrévocablement chacune des Parties libérées de tout jugement, réclamation, poursuite, cause d'action, procédure, demande, amende, pénalité, responsabilité, coût et dépense (y compris notamment les honoraires raisonnables d'avocat) pouvant survenir relativement aux éléments suivants : a) la Promotion, notamment les activités ou les éléments qui s'inscrivent dans son cadre, les demandes de participants, la participation ou l'incapacité à participer à la Promotion ou à utiliser l'Article promotionnel; b) la violation de droits personnels, de protection de la vie privée, de publicité ou de propriété de tiers; c) l'acceptation, la réception, la livraison, la possession, les défauts d'utilisation, la non-utilisation, l'utilisation abusive, l'impossibilité d'utilisation, la perte, le dommage, la destruction, la négligence ou l'inconduite volontaire en relation avec l'utilisation de tout Article promotionnel (ou de ses composantes); d) toute modification de l'Article promotionnel (ou de ses composantes); e) toute erreur humaine; f) tout acte ou omission répréhensible, non autorisé ou de négligence de l'une des Parties libérées; g) tout Article promotionnel (ou ses composantes) perdu, tardif, volé, mal acheminé, endommagé ou détruit; ou h) la négligence ou l'inconduite volontaire d'un participant.

Si, pour quelque raison que ce soit, la Promotion n'est pas en mesure d'avoir lieu comme prévu, ou si l'intégrité ou la faisabilité de la Promotion sont gravement compromises par un évènement indépendant de la volonté du Commanditaire, y compris notamment les incendies, les inondations, les épidémies, les séismes, les explosions, les conflits de travail ou les grèves, les catastrophes naturelles, les sabotages, les pannes de satellite ou d'équipement, les émeutes ou les troubles publics, les guerres (déclarées ou non), les menaces ou les activités terroristes, les lois, les ordonnances, les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux ou locaux, les ordonnances d'un tribunal ou d'une autorité législative, les ordinateurs infectés par des virus informatiques, les interventions non autorisées, les défaillances techniques ou tout autre évènement raisonnablement hors du contrôle du Commanditaire (chaque évènement étant un « cas de force majeure »), le Commanditaire se réserve le droit, à son entière et unique discrétion, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, d'abréger, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre la Promotion ou de continuer la Promotion d'une manière qu'il estime juste et équitable. En cas d'annulation, le Commanditaire honorera les demandes reçues jusqu'au moment de ladite annulation, jusqu'à épuisement des stocks.

SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, TOUT CE QUI CONCERNE CETTE PROMOTION EST FOURNI « TEL QUEL » SANS AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT DE FAÇON NON LIMITÉE TOUTE GARANTIE IMPLICITE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU LA NON-VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR.





5. **LITIGES :** CETTE PROMOTION EST RÉGIE PAR LES LOIS DE L'ÉTAT DU MICHIGAN ET SERA ÉLABORÉE CONFORMÉMENT À CELLES-CI. LE LIEU ET L'ENDROIT POUR LE RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS SERONT SITUÉS DANS LE COMTÉ D'OAKLAND, AU MICHIGAN. SI LE DIFFÉREND OU LA RÉCLAMATION N'EST PAS RÉSOLU PAR DES DISCUSSIONS DIRECTES OU LA MÉDIATION, IL SERA RÉSOLU PAR L'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ET SANS APPEL ET GÉRÉ PAR L'ENTREPRISE JAMS (*JUDICIAL ARBITRATION AND MEDIATION SERVICES*) CONFORMÉMENT À SES RÈGLES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE D'ARBITRAGE (LES « RÈGLES JAMS ») OU LA VERSION SUBSÉQUENTE DESDITES RÈGLES. LES RÈGLES JAMS POUR LA SÉLECTION D'UN ARBITRE DOIVENT ÊTRE SUIVIES ET L'ARBITRE DOIT ÊTRE EXPÉRIMENTÉ ET AUTORISÉ À PRATIQUER LE DROIT AU MICHIGAN. TOUTES LES PROCÉDURES ENGAGÉES CONFORMÉMENT À CET ALINÉA SERONT RÉALISÉES DANS LE COMTÉ D'OAKLAND, AU MICHIGAN. LE RECOURS RELATIF À TOUTE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE LIMITÉ AUX DOMMAGES RÉELS. AUCUNE PARTIE N'A LE DROIT DE RECOUVRER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS, EXEMPLAIRES, INDIRECTS OU ACCESSOIRES NI UNE SOMME MULTIPLIÉE OU AUGMENTÉE, NOTAMMENT DES FRAIS D'AVOCAT OU D'AUTRES COÛTS RELATIFS À LA RÉCLAMATION, NI DE RÉSILIER LE PRÉSENT ACCORD OU DE SOLLICITER UNE INJONCTION OU TOUT AUTRE REDRESSEMENT ÉQUITABLE. LES PARTICIPANTS CONVIENNENT QUE TOUT PROBLÈME RELATIVEMENT AUX DROITS ET AUX OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS, DES ENTITÉS DU PROGRAMME OU DES TIERCES PARTIES DOIT ÊTRE RÉSOLU INDIVIDUELLEMENT, SANS POSSIBILITÉ DE RECOURS COLLECTIF. TOUTE DEMANDE D'ARBITRAGE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE DANS L'ANNÉE QUI SUIVIT LA FIN DU PROGRAMME, SANS QUOI LA CAUSE D'ACTION SERA INTERDITE. **POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC :** tout différend concernant le déroulement ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être présenté à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'obtenir une décision. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.
6. **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ :** Pour connaître la politique de confidentialité du Commanditaire, rendez-vous sur le site <https://www.lindtusa.com/privacy-policy-2> (en anglais seulement).
7. **GÉNÉRAL :** La présente Promotion est assujettie aux lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux qui s'appliquent. L'envoi d'un Article promotionnel est conditionnel au respect de toutes les exigences fixées par les présentes. La Promotion s'adresse uniquement aux particuliers; les demandes provenant de groupes, de clubs ou d'organisation ou les demandes frauduleuses seront jugées irrecevables. Les Articles promotionnels n'ont aucune valeur marchande. Toute tentative de participation à la présente Promotion d'une autre manière que celle décrite aux présentes sera nulle et entraînera la disqualification du participant. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier toute personne qu'il estime, à son avis uniquement, altérer le bon déroulement de la Promotion, enfreindre les présentes conditions ou agir dans l'intention de perturber l'exécution normale de la Promotion. Toute utilisation de méthodes robotisées ou automatiques, de macrocommandes, de programmes, de tierces parties ou de méthodes similaires pour

participer à la Promotion sera nulle et entraînera la disqualification du participant. **MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE MATÉRIEL DE LA PROMOTION OU DE NUIRE À SON DÉROULEMENT LÉGITIME CONSTITUE UNE VIOLATION DES DROITS CRIMINEL ET CIVIL. DANS UN PAREIL CAS, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE CHERCHER À RECOUVRER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU À SE PRÉVALOIR DE RECOURS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI CONTRE LA PERSONNE RESPONSABLE D'UNE TELLE TENTATIVE.** Chaque participant peut être tenu de présenter une preuve d'admissibilité et de conformité aux présentes conditions. Si une disposition, un mot, une locution, une clause, une phrase ou un passage des présentes conditions devait être considéré comme étant inapplicable ou invalide pour quelque motif que ce soit, la disposition ou le passage visé devrait être modifié ou supprimé de manière à ce que les autres dispositions des présentes conditions demeurent valides et applicables. La nullité ou l'impossibilité d'exécution d'une disposition des présentes conditions ne modifie en rien la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions. Le manquement du Commanditaire à faire respecter l'une des dispositions des présentes conditions ne constitue pas une renonciation à cette disposition, qui demeurera valide et pleinement en vigueur. Aucun document fourni ne sera retourné. En cas de différence entre les détails de la Promotion qui figurent dans les présentes conditions et ceux qui apparaissent dans tout matériel promotionnel (y compris notamment le matériel aux points de vente, la publicité télévisée et imprimée, les emballages promotionnels et autres supports promotionnels), les détails de la Promotion tels qu'ils sont énoncés dans les présentes conditions auront préséance.

© 2019 Lindt & Sprüngli (Canada), inc. Tous droits réservés.

^{MC}/[®] Cineplex Divertissement LP ou utilisé sous licence. La société Cineplex n'est pas associée à cette offre.

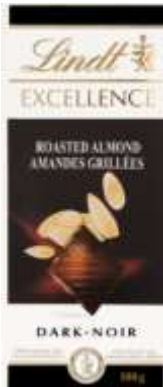
ANNEXE

LISTE DES UNITÉS DE GESTION DES STOCKS (UGS) PARTICIPANTS		
DESCRIPTION :	POIDS (g) :	IMAGES :
EXCELLENCE		
EXCELLENCE 70 % cacao	100 g	
EXCELLENCE Fleur de sel	100 g	
EXCELLENCE 78 % cacao	100 g	
EXCELLENCE 85 % cacao	100 g	

<p>EXCELLENCE Caramel et sel de mer (chocolat noir)</p>	<p>100 g</p>
<p>EXCELLENCE Orange intense</p>	<p>100 g</p>
<p>EXCELLENCE 90 % cacao</p>	<p>100 g</p>
<p>EXCELLENCE Extra crémeux (chocolat au lait)</p>	<p>100 g</p>










EXCELLENCE Piment rouge	100 g
EXCELLENCE Menthe intense	100 g
EXCELLENCE Amandes grillées	100 g



LINDOR	
LINDOR Chocolat au lait (sac de 150 g)	150 g



LINDOR Chocolats assortis (sac de 150 g)	150 g	
LINDOR Chocolat noir 70 % cacao (sac de 150 g)	150 g	
LINDOR Chocolat blanc (sac de 150 g)	150 g	
LINDOR Chocolat noir 60 % cacao (sac de 150 g)	150 g	
LINDOR Tourbillon au fudge (sac de 150 g)	150 g	
LINDOR chocolat au lait avec noisettes (sac de 150 g)	150 g	
LINDOR Stracciatella chocolat (sac de 150 g)	150 g	

<p>LINDOR Chocolat noir au caramel et sel de mer (sac de 150 g)</p>	<p>150 g</p>	
<p>LINDOR Chocolat au sel de mer (sac de 150 g)</p>	<p>150 g</p>	
<p>LINDOR Chocolat au lait avec caramel (sac de 150 g)</p>	<p>150 g</p>	
<p>LINDOR Chocolat aux bleuets et à la crème (sac de 150 g)</p>	<p>150 g</p>	
<p>LINDOR Chocolat aux fraises et à la crème (sac de 150 g)</p>	<p>150 g</p>	
<p>LINDOR Chocolat au lait et chocolat blanc (sac avec tulipes de 150 g)</p>	<p>150 g</p>	